

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OPERATION

éditées le 05/09/2018

1. Organisateur

Le Groupe BCMI, Société par Actions Simplifiées, enregistrée au RCS de Poitiers sous le numéro B 381 735 018, dont le siège social est situé à Poitiers (86000) - 62-64 avenue du 11 Novembre, a mis en place une opération commerciale correspondant à 10 m² offerts.

La participation à l'opération est soumise à l'acceptation des présentes règles.

2. Durée de l'opération

L'opération est valable du 20 septembre 2018 au 31 décembre 2018 inclus jusqu'à 18h30 et portera sur un nombre maximum de 40 contrats.

Le Groupe BCMI se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment et pour quelque raison que ce soit.

3. Modalités de l'opération

Pour tous les contrats signés sous les marques Demeures & Cottages et Maisons d'Aujourd'hui, et ce pendant la période définie ci-dessus, il sera offert 10 m² de surface habitable supplémentaires sur la base des plans catalogue de la marque choisie.

Exemple : Le modèle AMBRE 3 chambres 78,59 m² au prix catalogue de 92 900 € TTC bénéficiera d'une surface habitable totale de 88,59 m² sans augmentation tarifaire. Toute surface supplémentaire à 10 m² fera l'objet d'une facturation.

Dans le cas où le contrat serait convenu sur la version présentant la plus petite surface habitable, une remise de 3% du prix catalogue dudit modèle serait appliquée (hors prestation supplémentaires) en lieu et place des 10 m² offerts.

Cette offre fera l'objet d'une mention portée à l'avenant n°1 du Contrat de Construction de Maison Individuelle.

Cette offre est non cumulable avec d'autres promotions en cours.

4. Utilisation des données

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies dans le cadre de cette opération ne feront l'objet d'aucune divulgation à des tiers.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer en utilisant la boîte groupe.bcmi@gmail.com.

5. Modalité d'information

L'information de cette opération est effectuée par voie d'affichage du présent règlement dans les différents points de vente du Groupe BCMI.

Les conditions seront remises dans nos agences sur simple demande.

Nom du Maître de l'Ouvrage : _____

(Je déclare avoir pris connaissance et accepte l'intégralité des conditions générales)

Le constructeur
lu et approuvé

Le(s) Maître(s) de l'Ouvrage
lu et approuvé